

RESIDENCE D'ARTISTES

SPECTACLES VIVANTS

ARTS DU MOUVEMENT

Dans et hors les murs

Exploration de l'espace public

SAINT-
CHAMOND

> Appels à candidatures

Date limite de dépôt : **vendredi 24 janvier 2025**

Résidences d'artistes 2025/2027

Programme de soutien de la Ville de Saint-Chamond à la création artistique, aux actions de sensibilisation des publics et aux projets spécifiques de l'éducation artistique et culturelle

Accueil de deux compagnies professionnelles

1 – CONTEXTE

La ville de Saint-Chamond (42), capitale de la Vallée du Gier idéalement située aux portes du parc du Pilat entre Lyon et Saint-Etienne, au cœur d'un environnement naturel privilégié, offre les services d'une ville de plus de 35 000 habitants toute en conservant la convivialité et l'esprit village(s). En plein renouvellement et économiquement très dynamique, la Ville de Saint-Chamond mène une politique de résidence d'artistes pluridisciplinaires depuis 2018.

La présence de compagnies en résidence est motrice de développement en agissant pour le lien social et par la présence de l'Art dans la ville.

Les résidences d'artistes représentent depuis 6 ans, un soutien à la création dans une dynamique d'échanges entre les compétences des artistes professionnels et les besoins d'un territoire. La collectivité souhaite, à travers ces nouveaux conventionnements, déployer ce travail à partir des ressources artistiques locales.

Les interactions avec les publics devront s'orienter, en particulier auprès des publics éloignés du spectacle vivant et plus globalement de la vie culturelle.

Les résidences sont à l'articulation d'une politique de création artistique et de la démocratisation culturelle par la présence et les pratiques artistiques qu'elles engagent.

L'implantation d'artistes dans la ville doit permettre d'habiter autrement l'espace public et de l'investir à travers des temps de pratiques et d'échanges. L'espace public devient alors un espace de vie et de partage collectif. Les temps festifs y ont évidemment toutes leurs places !

L'accueil de compagnies en résidence vient contribuer à la mise en œuvre des deux labels reconnus à la ville : « *Ville en Poésie* » et « *100% EAC* ».

La ville de Saint-Chamond souhaite renouveler son soutien à la création artistique, aux actions de sensibilisation des publics et aux projets spécifiques de l'éducation artistique et culturelle par l'accueil d'artistes dans le cadre d'une résidence de territoire pour une période de 3 ans (2025/2027)

2 – PUBLICS CONCERNÉS

Ces programmes de résidence s'adressent à des artistes professionnels dont le travail s'inscrit dans le champ des arts vivants et du mouvement.

Pleinement impliquées dans la création, la diffusion et la formation, bénéficiant d'une bonne renommée, les équipes artistiques constituées en association doivent être solides dans leur organisation administrative, artistique et technique. Les compagnies devront pouvoir s'appuyer sur leur savoir-faire en termes de pédagogie et leur capacité d'adaptation au « *tout terrain* ».

Les équipes doivent être situées dans une proximité géographique permettant un plein investissement de la ville. Les artistes devront trouver leur place auprès des espaces culturels, des directions, institutions et associations agissants auprès des publics et investir les interstices notamment hors les murs. Les compagnies en résidence devront se glisser au sein de ce maillage d'acteurs qui construit toute la dynamique culturelle à Saint-Chamond.

3 – DESCRIPTIF DU PROJET

Ce programme de résidences artistiques, initié en 2018 vise à soutenir la création et à assurer une présence artistique forte sur le territoire. Ces résidences ont pour objectif de favoriser un égal accès pour tous à la culture et d'imprégner l'Art dans le quotidien des habitants.

A l'échelle du territoire, il s'agit de contribuer au développement culturel et artistique (en lien avec le patrimoine, la lecture publique, le conservatoire, le cinéma, les associations culturelles ...), en inscrivant le projet dans une dynamique locale et participative (publics, établissements scolaires, structures municipales et associatives, établissements de santé...).

Ce projet de résidence d'artistes prévoit l'accueil de deux compagnies professionnelles sur la période 2025/2027 afin de :

- Favoriser l'ouverture interdisciplinaire,
- Réaffirmer le rôle stratégique des résidences, notamment les actions hors les murs dans l'espace public pour encourager la mobilité, la circulation et les croisements des publics,
- Développer des activités de création,
- Proposer des actions de sensibilisation des publics,
- Mener des projets spécifiques d'éducation artistique et culturelle,
- Appuyer d'autres politiques publiques : santé/ culture, éducation/culture, sport/culture, vie associative/culture, jeunesse/culture, aménagement urbain/culture
- Participer au rayonnement culturel de la ville en participant aux temps forts et évènements.

Les finalités attendues

Travailler avec une pluralité de partenaires, pour un véritable ancrage sur le territoire :

- Les différents services/pôles et partenaires de la Ville (médiathèque, conservatoire, cinéma, archives, patrimoine, service jeunesse, spectacle vivant, petite enfance et vie scolaire, sport, vie associative, CCAS ...)
- Des actions avec les différentes unités de la Direction de la Culture et de l'Animation sont à travailler : conservatoire, médiathèque, patrimoine, spectacles vivants, animation de la ville.
- L'Education nationale et ses conseillers pédagogiques ;
 - Le monde associatif et ses amateurs ;
 - La population locale.

Travailler dans des lieux différents avec une présence régulière pour toucher tous les publics :

- Les lieux culturels classiques de la Ville (salles de spectacle, médiathèque, conservatoire, plein air...)
- Les différents espaces de la ville (lieux patrimoniaux et historiques, les places, la rue, les espaces plein air et campagne etc...). Il est attendu une exploration de l'espace public et la mise en valeur de sa diversité ;
- Les quartiers identifiés dans le cadre du nouveau contrat de ville (La ville compte 2 quartiers classés politique de la ville : le centre-ville, Saint-Julien Crêt de l'oeillet ; 2 quartiers classés territoires vulnérables : Fonsala, Izieux Le Creux.)
- Des lieux atypiques, éloignés des propositions culturelles classiques (commerces, industrie, chez l'habitant, friches...).

Pour une rencontre avec des publics croisés, tout public et jeune public, dans une grande diversité d'âges et de provenances sociale ou géographique.

Mettre en place des propositions artistiques de qualité, multiples et visibles :

- Spectacles dans des formes plus ou moins légères (spectacle scénique, ateliers de mise en mouvement du corps (théâtre, cirque ou danse) improvisation, balade contée,

dansée ou chantée, restitution d'ateliers, répétition publique, atelier d'écriture, exposition, médiation, ...);

- Ateliers de pratique artistique et de sensibilisation aux spectacles présentés ;
- Formations à destination du corps enseignant, des animateurs, personnel de santé et amateurs ;
- Une participation à la saison culturelle en mettant en valeur tout le travail engagé sur le territoire.

4 - CADRE DE LA RESIDENCE

Une convention triennale cadre sera mise en place accompagnée de conventions annuelles, fixant des objectifs clairs et différenciés, des moyens financiers dédiés ainsi qu'une thématique artistique et/ou sociétale en lien avec les priorités de développement du territoire.

La résidence d'une durée de trois ans (2025/2026/2027) débutera en avril 2025 et proposera :

- Une aide financière de la Ville de Saint-Chamond annuelle plafonnée à 13 600€ par compagnie pour 12 mois pleins,
- La mise à disposition ponctuelle de lieux de travail (principalement la salle Roger Planchon et des moyens techniques). D'autres lieux de travail pourront être envisagés en fonction des calendriers de disponibilité.
- La mise à disposition non permanente d'un appartement (2 chambres individuelles) situé à 10 minutes du centre-ville de Saint-Chamond dans le quartier de Fonsala.

En outre, ce programme de résidence d'artistes prévoit :

- La valorisation des résidences par une communication renforcée et adaptée (accueil des équipes artistiques en résidence, présentation aux acteurs locaux, bonne visibilité du travail en cours, restitutions publiques...);
- Une mise en lien avec la saison culturelle de la Ville ;
- La présence artistique des compagnies aux lancements de saison ;
- La participation à certaines actions culturelles phares mises en place par la Ville ;
- La rencontre avec des équipes accueillies en résidence, facteur d'émulation et d'impact plus fort.

Les équipes artistiques doivent s'engager à effectuer toutes les déclarations légales et à assumer la rémunération de ses artistes. Elles devront par ailleurs solliciter les partenaires institutionnels pour le portage d'éventuelles subventions en fonction des projets engagés (DRAC, Région, Département, SEM etc...)

Un comité de suivi associant l'ensemble des partenaires se réunira à minima 2 fois/an.

La production d'un bilan de résidence annuel sera obligatoire ainsi qu'un bilan global de fin de résidence.

L'unité spectacle vivant de la DAC et la Direction seront les interlocuteurs des compagnies et accompagneront le déroulement des conventions.

5 – CALENDRIER prévisionnel

Date limite de réception des propositions : **vendredi 24 janvier 2025**

Pré-sélection des projets : semaine 6 - 2025

Rencontre des équipes artistiques présélectionnées : semaine 8/ semaine 11 - 2025

Choix définitif du projet artistique : semaine 12 - 2025

Première réunion de travail avec l'équipe du projet retenu : semaine 13

Début de la résidence : **mardi 1 avril 2025**

Comment répondre à cet appel à candidature :

Fournir, ***avant le vendredi 24 janvier 2025*** :

- Un dossier présentant la compagnie

* statuts et fonctionnement de la structure, biographie, dossier de presse, dates de tournées passées et/ou à venir, extrait vidéo, coût des spectacles en diffusion classique, nombre d'artiste de la compagnie affecté à cette résidence et leurs parcours, expériences en projets EAC, expérience du hors les murs... ;

- Une note d'intention présentant

* les motivations des équipes artistiques détaillées : projets de création, diffusion, sensibilisation, répétitions publiques, immersion dans les quartiers difficiles, travail avec des personnes en situation de handicap ou difficulté de santé, intervention en milieu scolaire...

* le projet triannuel (titre du projet, actions et productions artistiques envisagées, thématiques de travail, actions EAC, partenariats, temporalité, cibles, besoins techniques...)

* une proposition de méthodologie de travail (rencontre avec les acteurs culturels, travail avec la Direction de l'Animation et de la Culture...);

- La fiche de renseignements synthétique complétée (modèle fourni)

- Les CV synthétiques des membres du projet

- Un budget prévisionnel du projet

A adresser ***par courrier postal*** à :

Direction de l'Animation et de la Culture

A l'attention de Muriel SOFONEA, Directrice de l'Animation et de la Culture

1 place de l'Hôtel Dieu

42400 Saint-Chamond

Ou par mail : sofonea.muriel@saint-chamond.fr

La sélection des équipes artistiques répondant à l'ensemble des critères énoncés plus haut sera faite par un jury présidé par Sandrine Françon – Adjointe à la culture – la semaine 6 de l'année 2025.

Renseignements : Muriel SOFONEA – Directrice de l'Animation et la Culture
sofonea.muriel@saint-chamond.fr ou par téléphone 04 77 31 04 41